

Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget de l'Île-du-Prince-Édouard 2015-2016



Le 19 juin 2015, le ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, M. Allen F. Roach, a présenté le budget 2015-2016 de l'Île-du-Prince-Édouard.

La situation financière globale de la province se résume comme suit :

- Le déficit budgétaire prévu pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, de 34,7 millions de dollars, est inférieur aux estimations initiales du budget 2014-2015, qui le fixaient à 39,7 millions de dollars.
- Le déficit budgétaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 devrait s'établir à 19,9 millions de dollars.
- L'équilibre budgétaire est prévu pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.
- Les revenus devraient connaître une croissance de 1,4 % et les dépenses, de 0,5 %, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.
- Le taux de chômage, de 10,6 % en 2014, est inférieur d'un point de pourcentage à celui de 2013.
- Le PIB a connu une croissance réelle de 1,3 % en 2014.

Voici un résumé des faits saillants du budget.

Mesures relatives aux entreprises

- Le budget ne comporte aucune modification des taux d'imposition des sociétés et n'introduit aucune nouvelle taxe ni aucun nouveau tarif.

Mesures relatives aux particuliers

- Réduction d'impôt visant les personnes à faible revenu – le budget apporte trois changements au programme de réduction d'impôt visant les personnes à faible revenu, lesquels seront imposés à partir du début de l'année 2015 :
 - le crédit d'impôt de base et le montant pour conjoint (ou l'équivalent du montant pour conjoint) augmenteront de 50 \$, passant de 250 \$ à 300 \$, tout comme le montant pour chaque enfant à charge qui passera de 200 \$ à 250 \$;
 - un nouveau crédit d'impôt de 250 \$ sera accordé aux personnes âgées de 65 ans et plus; et
 - le seuil de revenu pour profiter du montant total des crédits passera de 15 000 \$/an à 17 000 \$/an.

Mesures relatives aux taxes de vente

- À compter de minuit le 19 juin 2015, la taxe sur le tabac est augmentée de deux cents et demie par cigarette (ou de 5 \$ la cartouche de 200 cigarettes) tandis que la taxe sur le tabac haché fin augmentera de quatre cents par gramme de tabac (ou de 8 \$ le paquet de 200 grammes).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web du ministère des Finances](#).

L'avenir du Canada

Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les principaux moteurs de la prospérité nationale.

S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.

- [L'avenir de la productivité](#)
- [Commentaires de Deloitte](#)



Nous vous invitons à télécharger notre nouvelle application mobile :

Deloitte tax@hand

iOS
Android
BlackBerry

Notre équipe dévouée :

Bureau national

Heather Evans

Associée directrice canadienne, Fiscalité

heevans@deloitte.ca

416-601-6472

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale

abaker@deloitte.ca

416-643-8753

Atlantique

Brian Brophy

Directeur des opérations de la Fiscalité, région de l'Atlantique

bbrophy@deloitte.ca

709-758-5234

Ontario

Mark Noonan

Directeur des opérations de la Fiscalité, Ontario

mnoonan@deloitte.ca

613-751-6688



Deloitte

1, Place Ville Marie, bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » comme objet.